

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE
DU 26 mars 2021 à 18h30**

Date : 26 mars 2021 Date de convocation : 22/03/2021 Secrétaire de séance : Margaret BEQUIGNON	Présents : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, BINET Noémie, ROUSSEAU Fleur, GUENOT benjamin, BALLEUR Frédéric, LETURGEON Jonathan, MOREAU Éric, FILONE DE NOISDENS Vahiré, BEQUIGNON Margaret, MONTARU Christian
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de laure ANTHEAUME, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte-rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégations
2. Achat tondeuses
3. Demande de subvention FACIL 2021
4. Désaffectation d'un chemin rural pour l'agrandissement du cimetière
5. Redevance d'occupation du domaine public Orange
6. Travaux de revêtement de sortie de propriété privée sur le domaine public
7. Approbation des rapports d'activités de la CATV 2019 et 2020
8. Budget communal
 - Adoption du Compte administratif 2020
 - Adoption du compte de gestion 2020
 - Affectation du résultat 2020
 - Subvention au budget CCAS
 - Budget primitif 2021
 - Subventions aux associations
9. Lotissement « Les Clos »
 - Validation devis étude géotechnique
 - Validation du plan d'aménagement
 - Validation du règlement
 - Budget primitif 2021
10. Validation du tableau de classement de la voirie communale
11. Personnel communal
 - Mutation secrétaire de mairie
 - Création d'un poste à temps non complet
 - Participation employeur santé et prévoyance
12. Compte rendu des commissions et réunions
13. Questions et informations diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Margaret BEQUIGNON est désignée pour remplir cette fonction.

Madame le maire propose l'ajout de deux points que le conseil accepte à l'unanimité:

- Achat par un particulier d'une partie de parcelle communale
- Vote des taux des impôts fonciers

Approbation à l'unanimité des membres du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 11 décembre 2020.

- Achat par un particulier d'une partie de parcelle communale

Le conseil municipal accepte de vendre une partie de parcelle communale à un particulier afin de régulariser une situation administrative au prix forfaitaire d'un euro. L'acheteur prendra à sa charge la totalité des frais de cette transaction.

- Vote des taux des impôts fonciers

A l'unanimité, le conseil municipal vote les taux suivants : foncier bâti : 43.37% et foncier non bâti : 51.13 %

Reprise de l'ordre du jour initial

1. Compte rendu des décisions du maire

Décision 2021-01 : autorisation de dispersion de cendres

2. Achat tondeuses

Le maire explique qu'il y a lieu de changer le matériel de tonte devenu obsolète, dont le coût des réparations est croissant.

Elle présente un devis établi par la Vendômoise Motoculture pour l'achat d'une tondeuse et d'un tracteur tondeuse d'un montant global de 5 432.00 € H.T soit 6 518.40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis de la Vendômoise Motoculture pour les deux types de tondeuses pour un montant global de 5 432.00 € H.T soit 6 518.40 € T.T.C.

3. Demande de subvention FACIL 2021

Madame le Maire rappelle la possibilité pour notre commune de déposer au titre de l'année 2021, un dossier de demande de subvention auprès du service de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois dans le cadre du Fonds d'aide communautaire aux investissements Locaux (FACIL).

Elle propose d'établir un dossier dans le cadre de l'achat de deux tondeuses pour un montant Hors Taxes de 5 432.00 € soit 6 518.40 € T.T.C.

Elle informe qu'en cas d'acceptation de notre dossier, il y aura lieu de signer une convention entre la Commune et la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois afin d'obtenir cette participation financière de cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le maire à présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du Fonds d'aide communautaire aux investissements locaux (FACIL) pour l'achat de deux tondeuses pour un montant de 5 432.00 € H.T. soit 6 518.40 € T.T.C.

AUTORISE le maire à signer la convention et tous les documents afférents à cette demande

4. Désaffectation d'un chemin rural pour l'agrandissement du cimetière

Le projet d'agrandissement du cimetière communal est en phase d'étude et un projet de plan a été établi.

Cet agrandissement se fera en intégrant l'emprise du chemin rural N°14, dit Chemin Rural de l'Eglise.

IL y a donc lieu de le désaffecter puisqu'il ne remplira plus cette fonction de chemin de liaison entre la Voie Communale n°14, nommée « Rue du Vieux Puits Goud » à l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de désaffecter le chemin Rural n°14 suite à l'intégration de son emprise dans celle de l'agrandissement du cimetière communal.

5. Redevance d'occupation du domaine public Orange.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676 étaient les suivants :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Considérant les coefficients d'actualisation de 1.357539 pour la redevance de l'exercice 2020 soit

- 41.26 € le km de souterrain
- 55.02 € le km d'aérien
- 27.51 € le m² d'emprise au sol

Considérant l'état du patrimoine 2020 arrêté au 31/12/2020

Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier								
Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m ²)			Pylône (m ²)	Antenne (m ²)
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne pavillonnaire		
STE ANNE	5,432	2,669	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total	5,432	2,669	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5,432	2,669		0,00			0,00	0,00

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	5,432	40,000	55,02	298,87 €
Artères en sous-sol	2,669	30,000	41,26	110,12 €
Emprise au sol	0,000	20,000	27,51	- €
				408,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de demander le versement de la redevance due au titre de l'année 2021** sur le patrimoine existant au 31/12/2020 soit 408.99 €

- d'inscrire cette recette au **compte 70323 du Budget primitif 2021**

de charger Madame le maire du recouvrement de cette redevance en établissant un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

6. Travaux de revêtement de sorties de propriété privée sur le domaine public

Certains privés demandent à la commune, notamment depuis la réalisation des travaux de la rue du Châtelet et du gros chêne, la possibilité d'aménager leur sortie de propriété sur le trottoir communal.

La législation stipule que tous les travaux sur le domaine public doivent être réalisés par la commune.

7. Rapports d'activités de la CATV 2019 et 2020

Le maire présente les rapports d'activités de la Communauté d'Agglomération des territoires Vendômois de 2019 et de 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les rapports d'activités 2019 et 2020 de la Communauté d'Agglomération des territoires Vendômois.

8. Budget communal

*Le Conseil Municipal, sous la présidence de Margaret BEQUIGNON, a approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune. Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote de cette délibération. Ce compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de : 197 239.06 euros et un déficit cumulé d'investissement de : 58 001.36 euros

*Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la commune

Constatant que le compte administratif voté présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 197 239.06 euros
- un déficit cumulé d'investissement de : 58 001.36 euros
- un reste à réaliser en dépenses d'investissement de : 26 525.53 €

le Conseil Municipal décide

- d'affecter une partie du résultat excédentaire de fonctionnement au compte R 1068 en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 84 526.89 euros ;
- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement, soit 112 712.17 euros (ligne R 002)

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de fonctionnement au budget du CCAS d'un montant de 2 000 euros.

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire a approuvé le Budget primitif 2021 à l'unanimité ainsi présenté:

- Fonctionnement :	Dépenses et Recettes	349 104.17 €
- Investissement :	Dépenses et Recettes	333 991.89 €

- Subvention

Madame le maire explique que les élèves vont participer à l'Etoile cyclo cette année. Un dossier lui a été adressé et précise que l'école demande une subvention de 27€ par élève soit 270 € pour Ste ANNE. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de verser une subvention de 270 € à l'école primaire pour financer une partie de l'étoile cyclo 2021.

9. Lotissement « Les Clos »

Le devis d'étude géotechnique obligatoire depuis août 2020 dans le cadre de la loi Elan est adopté par le conseil municipal pour un montant de 4 500.00€ HT , soit 5 400.00 € TTC

Le plan d'aménagement et le règlement de lotissement est approuvé par le conseil municipal. Le maire est autorisé à déposer la demande de permis d'aménager.

Le budget primitif 2021 est voté en équilibre des dépenses et des recettes pour un montant de 687 180 € en fonctionnement et de 625 480 € en investissement

10. Tableau de classement de la longueur de voirie communale

Après mesures réelles des voies, le nouveau tableau des voies communales est validés portant la longueur de voirie communale à 8 615m.

11. Personnel communal

- Madame le maire rappelle la mutation de la secrétaire de mairie le 17 mai 2021.
- Il est créé un poste à temps non complet de 28/35^{èmes} à compter du 17 mai 2021 pour remplir les fonctions de secrétaire de mairie.
- La commune fixe à 15 € la participation employeur dans le cadre de l'assurance du maintien de salaire et à 25 € celle pour la complémentaire santé à compter du 1^{er} avril 2021.

12. Compte rendu des commissions et réunions

- CATV, SMPV, SCOT, Valdem CATV petite enfance et enfance/jeunesse, SIVOS.
Les comptes-rendus sont disponibles en mairie ou le site des syndicats et EPCI.

13. Questions et informations diverses

- Etat-civil 1^{er} trimestre : naissance de jumeaux dans le lotissement du Vivet, un décès Rue de Touraine
- Un point est fait sur l'avancement de l'étude de l'agrandissement du cimetière
- Les élections départementales et régionales se déroulement, sauf report en fonction de l'état de crise sanitaire, les 13 et 20 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées le 26 mars 2021 a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
ANTHEAUME Laure

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU 26 mars 2021**

ANTHEAUME Laure	
VIOLET Pierre-Alain	
BINET Noémie	
ROUSSEAU Fleur	
GUENOT benjamin	
BALLEUR Frédéric,	
LETURGEON Jonathan	
MOREAU Éric	
FILONE DE NOISDENS Vahiré	
BEQUIGNON Margaret	
MONTARU Christian	